

## Les baptêmes sont interdits

**Author** : Maximilien Bernard

**Categories** : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Église en France](#), [Perepiscopus](#), [Relativisme](#)

**Date** : 17 novembre 2020

Il est plus important d'être en bonne santé avec le péché originel que malade habité par la grâce de Dieu...

On ne doit pas avoir la même foi...

Voici les [consignes](#) du diocèse de Lyon, actuellement administré par Mgr **Dubost** (lequel a fait pression la semaine dernière auprès de la préfecture pour que la manifestation qui devait se tenir devant la basilique de Fourvière soit décalée).

### Les messes

Les célébrations communautaires ne sont plus autorisées. Seules peuvent être célébrées les messes à huis clos, sans assemblée : avec les personnes nécessaires à la célébration et à sa transmission (prêtres, diacres, organiste, chantres, équipes techniques, servants d'autel). Les célébrations peuvent être retransmises sur internet.

La quête pour votre paroisse reste possible :

- [la quête prélevée mensuelle](#)
- [le don par carte bleue](#)
- Le don par sms : envoyer DON au 07 57 91 74 72

### Les funérailles

Les funérailles, sans eucharistie, peuvent se dérouler dans les conditions suivantes :

- 30 personnes présentes maximum
- Distanciation d'une chaise au moins entre chaque personne ou entre chaque groupe d'une même famille.
- Mise à disposition de gel hydro alcoolique à l'entrée de l'église avec un panneau incitant fortement les gens à s'en servir.
- Port du masque obligatoire

### Les mariages

Les mariages sont possibles dans la limite de 6 personnes maximum.

### Les baptêmes

Les baptêmes sont interdits.